

Montréal, le 10 mars 2015

Par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Dossier de la Régie : R-3699-2009 – Phase 2**

Le Coordonnateur a déposé au dossier mentionné en titre, le 24 novembre 2014, le Guide des sanctions amendé, conformément aux instructions de la Régie contenues à sa correspondance du 21 octobre dernier.

Dans sa correspondance du 11 décembre 2014, la Régie informait les participants de l'échéancier du traitement de la phase 2 du présent dossier en fixant, entre autres, les dates de tenue d'une audience les 14 et 15 avril 2015, si requis. Les intervenants ÉLL/EBM et RTA ont déposé leurs preuves respectives le 2 mars dernier. La Régie note que l'intervenant ÉLL/EBM indique dans sa preuve qu'il souhaiterait que l'audience prévue soit reportée en mai 2015 pour des raisons d'indisponibilité, si la Régie devait juger opportun de la tenir.

Par la présente, la formation chargée de l'examen du dossier en rubrique me prie de vous informer qu'elle modifie le calendrier pour la suite du traitement de la phase 2 du dossier, tout en maintenant les dates prévues pour l'audience en avril, comme suit :

| | |
|-------------------------|--|
| Le 30 mars 2015 à 12 h | Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements aux intervenants |
| Le 6 avril 2015 à 12 h | Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux demandes de renseignements |
| Les 14 et 15 avril 2015 | Période réservée pour l'audience |

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de mes sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml